

## BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS – SESSION 2012 –

### Epreuve de langue vivante étrangère

Référentiel (BO du 23 novembre 2000 et n°9 du 28 février 2008)

**Sous-épreuve B1/U1.2– langue vivante étrangère 1** (Coefficient 2)

#### Objectifs

L'objectif visé est de certifier l'aptitude du candidat à :

- la compréhension de la langue vivante étrangère orale ; il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé à l'écoute collective ;
- l'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

#### Mode d'évaluation

**Évaluation ponctuelle : épreuve orale (durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation)**

L'entretien prend appui sur des documents professionnels et permet d'apprécier l'aptitude du candidat :

- à dialoguer dans une perspective professionnelle ;
- à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée ;
- à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socioculturel du pays considéré.

#### Épreuve facultative

**UF1 – langue vivante étrangère 2** (Coefficient 1)

**Évaluation ponctuelle, épreuve orale (durée : 20 minutes, plus 20 minutes de préparation)**

L'épreuve est de même nature que pour la langue vivante étrangère 1, les exigences étant moindres.

#### Choix des supports:

- **supports audio ou vidéo** (documents de 3 minutes maximum en relation avec le domaine professionnel).
- **supports écrits** (environ 250 mots).